

Réception d'un échafaudage de pied

Cette fiche permettra à une entreprise de réceptionner un échafaudage de pied fourni par une entreprise de montage. Chaque entreprise utilisatrice devra vérifier ces installations avant l'utilisation de l'échafaudage

(à défaut de consignes du constructeur). Cet outil pratique est le deuxième d'une série destinée aux opérationnels. Suivront, notamment, des outils pratiques sur les grues, l'électricité, les machines à bois.

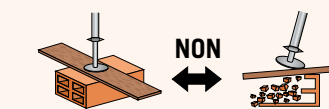


fig.1

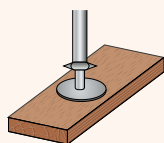


fig.2

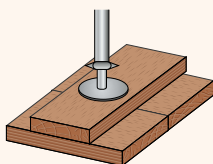


fig.3

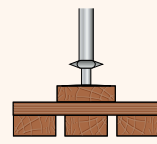


fig.4

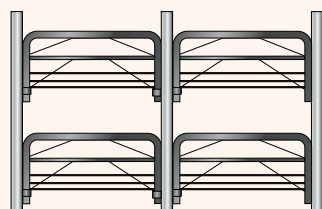
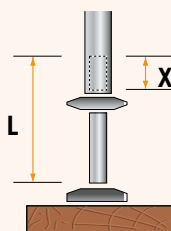


fig.5

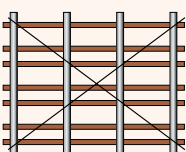


fig.6

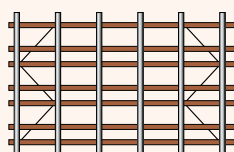


fig.7

ÉTAT DU MATÉRIEL

Éléments non déformés et non fissurés
Rouille perforante affectant la résistance :

OUI NON

NOTE DE CALCUL

Hauteur supérieure à 31 mètres (note de calculs et plans de montage)

ASSISES

Sol nivelé et résistant à la compression :
Calage sur corps plein et résistant (fig. 1)
Semelles de répartition sur terre ou bitume (fig. 2 et 3)

1 calage si $H \leq 20$ mètres
2 calages si $H > 20$ mètres

Camarteau (superposition de calages croisés)
Si $H > 30$ mètres

Longueur de vérin intérieure minimale
($x =$ plus grande des 2 valeurs
 $L/4$ ou 15 cm (fig. 4)

STABILITÉ LONGITUDINALE

Les garde-corps monoblocs, s'ils sont fabriqués à cet effet, assurent de fait la stabilité, si $H < 8$ mètres, si longueur échafaudage L supérieure à 3 travées et si non recouvert (fig. 5)

Assurée par croix de St André (fig. 6)

Assurée par diagonales (fig. 7) et montées en opposition, y compris au niveau de départ (3 travées libres maximum)

PLANCHERS

Sur largeur totale des cadres
Charge de service indiquée
Verrouillage sur cadres, si préfabriqués

PLANCHERS BOIS

Épaisseur minimum 40 mm
Support intermédiaire si la longueur est supérieure à 1,5 mètre
Reposant sur 2 longerons renforcés

PARTICULARITÉS

Interruption justifiée de montant
Accessoires montés en porte-à-faux
Élancement maxi des montants :
- travée de départ : 2,5 m
- en partie courante : 2 m

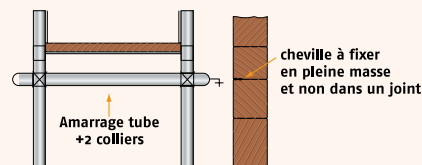


fig.8. Amarrage en ligne (voir également la notice d'instruction, de montage du fabricant)

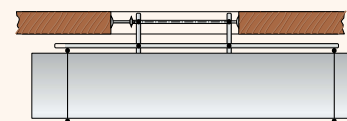


fig.9.1. Amarrage sur tubes complémentaires (cette solution permet de dégager le passage sur les plates-formes de travail)

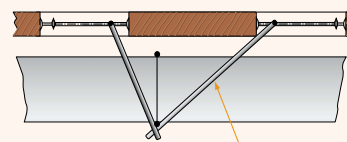


fig.9.2. Amarrage en point fixe (veiller à conserver un passage libre entre plateau et barre de 1,80 m environ)

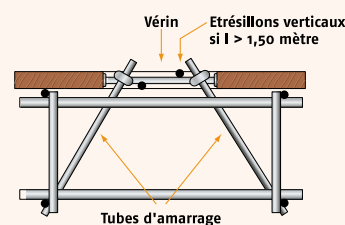


fig.9.3. Exemple d'amarrage d'un échafaudage, travée unique, ou d'une sapine

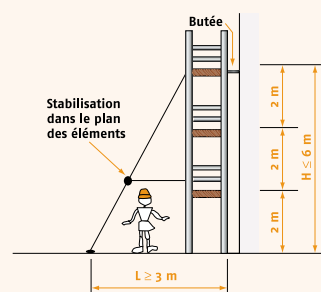


fig.10. Échafaudage de très faible importance, non recouvert. La stabilisation par béquilles est possible si $H \leq 6$ m et $L \geq 3$ m

STABILITÉ TRANSVERSALE (AMARRAGES-ANCRAGES)

I – Échafaudage non recouvert de hauteur inférieure à 31 mètres
Densité suivant R279 (recommandation à réviser)

- ▀ tubes et colliers : 1 tous les 30 m² OUI NON
- ▀ éléments préfabriqués : 1 tous les 10 m² OUI NON

Densité suivant indications fabricants et application norme HD1000

- ▀ échafaudages préfabriqués ou tubes et colliers, non recouverts : minimum 1 tous les 24 m² OUI NON

II – Échafaudage recouvert de filets, de bâches, de tôles de bardage ou de hauteur supérieure à 31 mètres (note de calculs obligatoire)

Assurés par chevillages (fig. 8) OUI NON

- ▀ suivant R279 résistance minimum 300 daN par ancrage pour échafaudage non recouvert OUI NON

- ▀ suivant méthode simplifiée du Syndicat de l'échafaudage, du coffrage et de l'étalement OUI NON

- ▀ assurés par vérins à vis, tubes et raccords (si non recouverts fig. 9) OUI NON

- ▀ stabilisation par béquilles (fig. 10) (hauteur maximum 6 mètres L ≥ 3 mètres et si non recouvert) OUI NON

ENVIRONNEMENT

Présence de lignes électriques aériennes (respect des distances de sécurité) OUI NON

Considérer la longueur de l'élément manipulé le plus long, puis si distance inférieure :

- ligne mise hors tension OUI NON
- obstacles mis devant les lignes OUI NON
- recouvrement des câbles nus (BT) OUI NON

DICT adressé à l'exploitant OUI NON

- Signalisation
- autorisation de voirie OUI NON
 - Pré-signalisation OUI NON
 - Signalisation de position (fig. 12) OUI NON

OUI NON

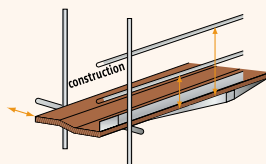


fig.11

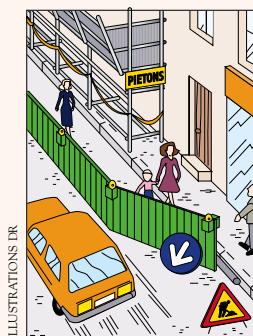


fig.12.

Un examen préalable du chantier, effectué par le chef d'équipe, doit être mené avant le début du montage avec l'aide des plans. En milieu urbain, une attention particulière doit être portée sur les boutiques et les accès d'immeubles, ainsi que sur les plaques d'égouts et les regards qui devront rester libres. Il faut exiger de faire déposer des enseignes qui peuvent être endommagées au cours des travaux. À l'occasion de cet examen préalable, il sera procédé à une nouvelle évaluation des risques.

GARDE-CORPS

Côtés extérieurs et abouts OUI NON

Lisse à 1 mètre OUI NON

Sous-lisse à 0,45 mètre OUI NON

Plinthe de 0,15 mètre ou protection équivalente OUI NON

Tous niveaux protégés OUI NON

Côté construction (fig. 11) OUI NON

Plancher à moins de 0,20 mètre OUI NON

Plancher à plus de 0,20 mètre, il faut un garde-corps complet OUI NON

Plancher entre 0,20 et 0,40 mètre, il faut une lisse et une plinthe OUI NON

ACCÈS

Par la construction (cas trop rare et impossible à tous les niveaux) OUI NON

Par l'intérieur de l'échafaudage

Trémies avec trappes rabattables automatiquement disposées en quinconce OUI NON

Par l'extérieur de l'échafaudage

Echelle verticale et sécurité à chaque niveau OUI NON

Crinoline pour hauteur supérieure à 3 mètres OUI NON

Escaliers sur consoles OUI NON

Tous niveaux de travail accessibles OUI NON

Décret du 8 janvier 1965

Article 10 : Le chef d'établissement doit s'assurer, avant d'autoriser l'usage par son personnel d'un échafaudage construit ou non par ses soins, que cet échafaudage répond aux exigences du présent décret.

À compter de la réception, l'entreprise utilisatrice assurera la garde et l'entretien de l'échafaudage, et ne procédera à aucune modification.

	Chantier	Entreprise de montage	Entreprise utilisatrice
Nom			
Adresse			
N° tél			
N° fax			
Date de la réception :	Nom :	Nom :	
	Signature :	Signature :	

